



Centre IFAPME Dinant



Formation chef d'entreprise maraicher BIO

- Formation en 2 ans

Conditions d'admission:

- Dès 18 ans
- Etre titulaire d'un certificat d'apprentissage en lien avec la profession **OU**
- Etre titulaire du certificat de l'enseignement secondaire inférieur ou du certificat de l'enseignement secondaire du second degré (C2D) dans les sections : générale, technique ou artistique **OU**
- Etre titulaire du certificat de réussite de l'enseignement secondaire du troisième degré de l'enseignement professionnel et, dans ce cas, être en possession du certificat de qualification

Horaire:

- Les cours se donnent en soirée et quelques journées

La Formation

1ère année

148 heures de cours professionnels:

- Productions maraîchères «bio» (préparation du sol, travaux de semis, plantation, multiplication de plantes, entretien des cultures)
- Activités spécifiques liées à la production maraîchère (Gérer les équipements d'irrigation, de chauffage, d'aération, d'éclairage sous serre ou de plein champ, travaux en hauteur)
- Phytolice P2 (utilisateur à usage professionnel).
- Accompagnement TFE (suivi du TFE)

92 heures de gestion :

- Esprit d'entreprendre, création d'entreprise, législation, stratégie commerciale, gestion commerciale, aspects comptables.

La Formation - suite

2ème année

148 heures de cours professionnels:

- Productions maraîchères «bio» (récolte, stockage de productions maraîchères, programmes de prévention)
- Activités spécifiques liées à la production maraîchère (conditionnement de productions maraîchères et pratiques alternatives)
- Phytolice P2 (utilisateur à usage professionnel).
- Gérer l'exploitation maraîchère (gestion comptable, administrative et commerciale d'une exploitation maraîchère bio, collaboration avec d'autres professionnels)
- Accompagnement TFE (suivi du TFE)

38 heures de gestion :

- aspects fiscaux et financiers

Stages

- Stage de 500 heures en entreprise

=> à répartir sur les deux années dont minimum 250 heures en maraichage biologique.

Titres délivrés

- le diplôme de chef d'entreprise « Maraîcher/Maraîchère Bio »
 - le certificat relatif aux connaissances en gestion de base
 - la phytolice P2
-
- Nos diplômés chef d'entreprise « maraîcher bio » pourront solliciter les aides de la Région Wallonne lorsqu'ils souhaiteront s'installer comme maraîcher en obtenant un coup de pouce lors de la création ou de la reprise d'une activité de maraîchage.



Merci pour votre attention

